

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N° 2019-14

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2019

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 11 octobre 2019,

DELIBERE :

Article 1 : Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2019 joint à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2019

Membres présents :

Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

Représentants de l'État :

M. Thierry COURTINE, adjoint au directeur de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;

Mme Sophie MOURLON, adjointe au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;

M. François MOREAU, délégué ministériel en charge du numérique, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;

M. le colonel Philippe ARNAUD, chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie de l'État-major des armées, ministère des armées, titulaire ;

M. Pascal LEFEVRE, chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

Personnalités qualifiées :

M. Jean-François DALBIN, président du Conseil supérieur de l'ordre des géomètres-experts ;

Mme Florence CROCHETON, première adjointe au maire de Saint-Mandé ;

Représentants du personnel :

Mme Francine LEMONNIER, titulaire (CFDT) ;

Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, suppléante (CFDT) ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) ;

M. Matthieu LE MASSON, titulaire (CGT) ;

M. Olivier DELBEKE, titulaire (CGT).

Membres titulaires absents excusés :

M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, donne pouvoir à M. François MOREAU ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, donne pouvoir à Mme la Présidente ;

M. Gradzig EL KAROUI, sous-directeur des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, direction générale des finances publiques, ministère de l'action et des comptes publics, donne pouvoir à M. Pascal LEFEVRE ;

M. Martin CHASLUS, chef du bureau d'analyse et de gestion des risques, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'intérieur ;

M. Henri VERDIER, ambassadeur de la France pour le numérique, ministère des affaires étrangères ;

M. Antoine de PONTON d'AMECOURT, président du Centre national de la propriété forestière ;

M. Jean-Marie AURAND, directeur général de l'Office national des forêts par intérim, donne pouvoir à Mme la Présidente ;

M. Michel DRUILHE, Président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt ;

Mme Stéphanie DELPLANQUE, titulaire (CFDT) ;
Mme Pascale FAVE, titulaire (CFDT) ;

Assistent avec voix consultative :

M. Daniel BURSAUX, directeur général de l'IGN ;
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN ;
M. François RAYMOND, contrôleur budgétaire.

Assistent également à la séance sans voix délibérative :

Mme Gwladys THEUILLON, responsable métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, océanographie et la météorologie, direction générale de l'armement, ministère des armées, suppléante ;
Mme Anne SAMICA, suppléante (CGT) ;
Mme Nadine CADIOU, suppléante (CGT) ;
M. Sylvain LATARGET, directeur général adjoint de l'IGN ;
M. Emmanuel ROUSSELOT, secrétaire général de l'IGN ;
M. Patrick LEBOEUF, secrétaire général adjoint de l'IGN ;
Mme Anne HARLE, directrice des ressources humaines de l'IGN ;
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;
Mme Magali STOLL, directrice des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
Mme Nathalie ELTCHANINOFF, directrice adjointe opérationnelle de la direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Claude PENICAND, directeur adjoint de la direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN délégué à la stratégie ;
M. Nicolas LESAGE, chef du service du pilotage économique, de la planification et du support, direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
Mme Blandine MARCHAND, directrice des sciences et technologies de l'information de l'IGN ;
Mme Sylvia TARASSENKO, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;

Quorum (présents et représentés) : 18 dont 4 pouvoirs

Ouverture de la séance du conseil d'administration

La présidente annonce les nominations au conseil d'administration de l'IGN de **M. Thierry COURTINE**, directeur adjoint de la direction de la recherche et de l'innovation du ministère de la transition écologique et solidaire, en qualité de représentant de l'Etat, membre titulaire en remplacement de Mme Laurence MONNOYER-SMITH, et de **Mme Claire SALLENAVE**, sous-directrice de l'animation scientifique et technique à la direction de la recherche et de l'innovation, membre suppléant en remplacement de M. Thierry COURTINE.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2019 (délibération n°7)

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination d'un membre du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission de la politique de tarification (délibération n°8)

Compte tenu de l'absence de représentant de la filière forestière à cette séance du conseil d'administration, ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

Le point 2 est retiré de l'ordre du jour.

3. Modification de la représentation du conseil d'administration au sein de la commission des marchés par l'adjonction d'une fonction de suppléant (délibération n°8)

M. Emmanuel ROUSSELOT rappelle la composition de la commission des marchés et présente une proposition d'adjoindre un suppléant au membre représentant le conseil d'administration (Mme Sophie MOURLON).

Mme Sophie MOURLON explique que les contraintes de disponibilité sont réelles et que l'ajout d'un suppléant permettra de fluidifier le fonctionnement de la commission des marchés.

La présidente confirme l'importance d'avoir un représentant du conseil d'administration au sein de cette commission et met au vote cette proposition.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission des marchés comme suppléant (délibération n°9)

M. Patrick SOULÉ se porte candidat et indique, qu'en tant qu'ancien président de la commission des marchés de l'établissement public où il travaillait précédemment, il attache beaucoup d'importance à cette procédure et au respect du code des marchés publics.

M. Patrick SOULÉ est proposé pour siéger au sein de la commission des marchés comme suppléant.

M. Patrick SOULÉ s'abstient.

La délibération n°9 est adoptée à la majorité.

M. Benjamin BRIANT intervient alors, au nom de la CGT, pour une déclaration liminaire (cf annexe 1).

La présidente prend acte de cet énoncé et rappelle la vigilance du conseil d'administration sur certains points évoqués dans cette déclaration comme la migration du Géoportail sur OSHIMAE, l'équilibre économique de l'établissement ou la mise en place de dispositifs d'accompagnement au changement pour les personnels.

5. Attribution du marché de prestations de gardiennage des sièges de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France (délibération n° 10)

M. Emmanuel ROUSSELOT présente le marché de gardiennage du site de Saint-Mandé dont l'exploitation relève de la compétence de l'IGN. La société ONET assure actuellement la prestation pour un montant annuel forfaitaire de 568 000 euros HT via l'UGAP et ce marché se termine le 31 août 2019. Souhaitant son propre marché, l'IGN a lancé un appel d'offre pour une durée totale n'excédant pas 4 ans. Les missions de gardiennage du site de Saint-Mandé regroupent la sécurité (sécurité incendie, assistance aux personnes et protection des biens, évacuation du site), la sûreté (surveillance physique du site et prévention de la malveillance) et l'accueil physique des visiteurs. Le marché englobe deux catégories de prestations : les prestations forfaitaires qui correspondent à des vacations régulières suivant une planification établie par l'IGN et les prestations hors forfait qui concernent des prestations commandées ponctuellement par l'IGN pour faire face à des situations exceptionnelles.

20 candidats ont soumissionné et 19 offres ont été retenues. Les offres ont été analysées sur la base de critères techniques pour 60 % et financiers pour 40 %. Le montant des forfaits proposés se répartit entre 425 500 € HT et 610 000 € HT, avec une majorité d'offres autour de 450 000 € HT.

L'IGN a veillé à prendre en compte les aspects sociétaux et à discriminer les offres en recherchant le mieux disant social pour ce qui concerne la reprise du personnel en place, le régime indemnitaire des agents et la politique de formation.

La commission des marchés, réunie le 6 juin 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société Eclipse qui a 20 années d'expérience dans les métiers de la sécurité et un chiffre d'affaires de 38 M€ (en 2018). La part forfaitaire est d'un montant de 457 199,34 € HT par an, soit environ 30 000 € inférieurs à la moyenne des 19 offres analysées et représente pour l'établissement une économie annuelle de 111 000 € HT.

La présidente se félicite que les aspects sociaux et sociétaux aient été pris en compte dans ce marché.

M. Olivier DELBEKE s'étonne de l'écart entre le montant de l'actuel marché et le montant annoncé pour le nouveau. Il craint que cela ne se traduise par une pression insupportable sur les salariés du nouveau prestataire.

La présidente indique que la commission des marchés s'est bien assurée que cette offre ne présentait pas les caractéristiques d'une offre anormalement basse et que l'IGN veillera à contrôler à la fois la qualité de la prestation mais aussi le respect des engagements de cette société vis-à-vis des conditions de travail des salariés.

M. Emmanuel ROUSSELOT confirme que l'écart est dû en grande partie à la commission prise par l'UGAP (qui se justifie par les gains réalisés sur les procédures d'achat par les organismes qui y ont recours). Et il souligne que le gain pour l'IGN sera aussi dans le suivi de la prestation qui va pouvoir se faire de façon directe avec le prestataire.

M. Pascal LEFEVRE indique que puisqu'une majorité des offres était de ce niveau de prix, il apparaît clairement que l'offre retenue ne peut en aucun cas être qualifiée d'anormalement basse.

M. Benjamin BRIANT, M. Matthieu LE MASSON, M. Olivier DELBEKE s'abstiennent.

La délibération n°10 est adoptée à la majorité.

6. Attribution du marché de production de modèles numériques d'élévation (MNE) pour l'opération TREx du ministère des armées (délibération n° 11)

M. Nicolas LESAGE présente le marché d'édition et de contrôle de modèles numériques d'élévation (MNE) au profit du ministère des armées dans le cadre d'une coproduction internationale.

Le programme TREx vise à constituer un MNE au pas de 12 m sur une couverture quasi-mondiale avec les données radar des satellites TerraSAR-X opérés par la filiale allemande d'Airbus. Le gouvernement allemand s'est associé avec les Etats-Unis pour mettre en place cette coopération internationale dans laquelle la France s'est engagée à produire 10 millions de km².

Le ministère des armées a confié, en 2011, par décret à l'IGN une mission de « contribution à la préparation, au développement et à la mise en œuvre de l'infrastructure de données géographiques des armées et d'exécuter les travaux demandés à ce titre par le ministre ». Un accord-cadre a ensuite été passé, en 2016, par le ministère des armées pour la « contribution à la préparation au développement et à la mise en œuvre de l'infrastructure des données géographiques pour l'exécution des missions des armées et des programmes de la défense » et notamment pour assurer l'organisation d'approvisionnements afin de compléter le patrimoine géographique de la défense.

En 2017, la direction générale de l'armement (DGA) a demandé à l'IGN d'assurer « l'organisation de la contribution française au programme international de coopération TREx » et de sous-traiter les travaux d'édition et de contrôle des MNE.

Un marché entre la DGA et l'IGN couvrant les prestations d'organisation de la contribution française au programme international de coopération TREx est en cours de finalisation. Sa notification à l'IGN conditionne la notification du marché de sous-traitance, objet de la présente note, à Airbus DS Geo SA. En 2018, un marché subséquent à l'accord-cadre précité a été mis en place pour que l'IGN assure sans sous-traitance la tenue des engagements pris par la défense pour l'année 2018. Ces travaux ont permis à la France d'obtenir le statut de validateur.

Le projet de sous-traitance TREx présenté a été étudié lors de la commission des marchés de l'IGN du 28 février 2018 qui a jugé que l'utilisation du logiciel DEMES imposée à l'IGN justifiait une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Cette filiale allemande d'Airbus (opérateur des satellites TerraSAR-X et détenteur des droits relatifs au logiciel DEMES et des données MNE à éditer et contrôler) qui va intervenir comme sous-traitant d'Airbus DS Geo SA apporte les meilleures garanties de satisfaction des exigences du programme de coopération TREx.

Le montant maximal du marché est de 21 868 354 € HT avec une partie nominale de 16 M€ HT. Il sera possible de recourir à des bons de commandes dans les deux cas de difficultés de production ou d'accroissement de la part de réalisation confiée à l'industriel.

Les conditions économiques applicables aux prestations d'Airbus DS Geo SA ont été établies par le ministère des armées.

La DGA a commandité un audit financier qui a permis d'établir la régularité des prix des prestations réalisées par la filiale allemande du groupe Airbus pour ces prestations d'édition et de contrôle des MNE TREX et une attention particulière a été portée au plan d'acomptage du marché de sous-traitance.

La commission des marchés réunie le 6 juin 2019 a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société Airbus DS Geo SA.

M. le colonel Philippe ARNAUD confirme que le contrat IGN-Défense, préalable nécessaire et obligé du marché présenté, sera signé au tout début juillet 2019.

Mme Gwladys THEUILLON souligne le partenariat fort entre le ministère des armées et l'IGN qui a permis à la France d'être certifiée comme nation productrice, certificatrice des dalles produites par les nations étrangères et de répondre aux engagements de la France au niveau du volume de production pour l'année 2018.

La présidente approuve et confirme que l'obtention de cette certification est un objet de satisfaction important pour notre pays et qu'elle vient consacrer la qualité du travail de l'IGN.

M. Patrick SOULÉ souhaite avoir des précisions sur le prix et sur le passage d'un montant initial de 27 M€ HT à 16 M€ HT.

M. Nicolas LESAGE indique que la réponse initiale venait d'un groupement Airbus France et Airbus Allemagne (avec un prix initial d'édition de l'ordre de 2 € HT par km²). Les exigences posées par la France étant sensiblement différentes de la prestation standard proposée par Airbus Allemagne aux autres nations, Airbus France a proposé un montage avec une sous-traitance via une de ses filiales pour répondre spécifiquement aux exigences de la défense aboutissant à une offre de 1,42 € HT par km² inférieure de 33%. Offre elle-même retravaillée commercialement pour aboutir au chiffre de 16 M€ HT.

M. Benjamin BRIANT se pose la question du coût pour l'IGN de ce marché, du nombre d'agents qui auront à travailler dessus pendant 5 ans et de la capacité de l'établissement à l'assumer.

M. Nicolas LESAGE précise que les montants indiqués ne concernent que la sous-traitance et que les prestations IGN, elles, sont couvertes par un autre marché subséquent lié à l'accord-cadre de 2016. Quant au nombre d'agents IGN impliqué par cet accord-cadre, il en a été tenu compte au moment de la répartition des travaux entre ce qui allait être sous-traité et ce qui pouvait être réalisé en interne par l'établissement.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

7. Définition des principes de tarification de l'offre de prix grand public au 1^{er} janvier 2020 (délibération n° 12)

Mme Nathalie ELTCHANINOFF présente les principes de tarification de l'offre grand public, la proposition de tarifs pour le 1^{er} janvier 2020 et expose les principaux motifs des évolutions tarifaires. Les grands principes sont inchangés par rapport à 2019 : prise en compte de la concurrence, analyse de la position occupée par l'IGN sur chaque segment, cycle de vie de l'offre, évolutions de tarifs décidées les années précédentes et constats des impacts de ceux-ci sur les ventes.

Pour 2020, il est proposé une augmentation globale comprise dans une fourchette de 2,3% à 2,7% et une augmentation de 3,13% pour les TOP 25 et les Séries bleues Grand format leur faisant passer la barre symbolique de l'euro supérieur à 13,20 € TTC.

Le principal motif de cette proposition est de rechercher dans un marché en baisse tendancielle une performance supérieure en augmentant les prix de façon plus sensible sur les segments de cartes les plus porteurs.

Pour l'avenir, la commission de la politique de tarification entend orienter ses travaux vers une meilleure connaissance du marché de la cartographie. Ce travail pourrait conduire à faire évoluer les principes de tarification qui pourraient différer selon la nature de la carte (produit à façon ou séries régulières), à mener une réflexion sur l'évolution de la gamme de produits et à partager, avec les intermédiaires du secteur, une meilleure connaissance du fonctionnement du marché Grand public.

M. François MOREAU précise que la commission de la politique de tarification n'a pas pu se réunir pour des raisons de calendrier et de disponibilités des participants mais qu'il a pu, en tant que président de cette commission, avoir un échange très instructif avec le directeur général et les services de l'IGN. Il est ressorti de cette discussion que les coûts de production étaient en augmentation et que cette hausse était due en partie à la diminution significative des ventes et des tirages, ce qui devait appeler à réfléchir à la meilleure façon de couvrir cette augmentation des coûts unitaires des cartes. Il se félicite que l'IGN contienne mieux la baisse tendancielle du marché que la concurrence notamment sur les secteurs des cartes de randonnées et des cartes touristiques. Cependant, il attire l'attention des membres du conseil d'administration sur le risque d'interprétation de l'annexe 2 quant au pourcentage de hausse (qui n'a pas la même importance selon qu'une carte soit diffusée à quelques centaines d'exemplaires ou à quelques centaines de milliers) et sur la part de chiffre d'affaires laissée au circuit de distribution (qui peut aller de presque rien à plus de la moitié du prix de vente de la carte) diminuant de moitié le chiffre d'affaires pour l'IGN. Il confirme que la commission doit avoir une meilleure compréhension de tous ces mécanismes économiques pour mener à bien sa mission d'accompagnement et d'échange de la politique de tarification de l'établissement.

Mme Anne SAMICA est surprise que des échanges aient eu lieu en dehors de la commission de la politique de tarification et que la nature de ces discussions n'a pas été rapportée à ses membres.

M. Sylvain LATARGET précise que, si la commission a dû être annulée faute de participants en nombre suffisant, et que, le président étant lui-même disponible, il lui a proposé de venir rencontrer le directeur général pour avoir cet échange informel. Le document de cadrage a ainsi pu être amélioré de ses remarques.

Mme Anne SAMICA trouve dommageable que la collecte d'information pour la mise à jour des TOP25 ait été déprogrammée cette année pour des raisons de restriction des budgets de fonctionnement alors même que ce segment est en progression et qu'il est générateur de revenus pour l'IGN.

M. Sylvain LATARGET pondère les chiffres présentés car ils ne prennent pas en compte tous les canaux de diffusion et confirme que les contraintes budgétaires pesant sur les budgets de fonctionnement des services impactent toutes les productions de l'IGN.

M. Matthieu LE MASSON compare néanmoins le produit TOP25 à une « vache à lait » pour l'IGN et estime que celle-ci n'est pas suffisamment bien traitée pour garantir son entretien et donc sa qualité.

Mme Nathalie ELTCHANINOFF met en avant les nombreux partenariats qui enrichissent les productions en général et les cartes de randonnées en particulier.

Mme Francine LEMONNIER s'inquiète que le point 2 de l'ordre du jour ait été retiré faute de candidat et que, par voie de conséquence, la commission ait encore des difficultés pour réunir en nombre suffisant ses membres. D'autre part, elle déclare que la CFDT votera contre la proposition de hausse de prix des cartes notamment celle des TOP25 car elle estime que le niveau de prix atteint est de nature à avoir un impact négatif sur les ventes à l'image de ce qui s'était déjà produit il y a quelques années pour les cartes au 1 :100 000. Elle ajoute que les jeunes rencontrés sur le stand IGN du salon « Destination nature » préfèrent s'imprimer des extraits de cartes à partir du Géoportail plutôt que d'acheter une carte papier qui représente un budget conséquent pour eux. Elle pense que l'IGN aurait pu tester une baisse de ses tarifs pour tenter de reconquérir cette cible.

M. Benjamin BRIANT exprime un regret sur l'affichage de l'augmentation du coût de la main d'œuvre (+3%) dans la note d'information car il n'est représentatif en rien d'une augmentation de revenus des agents ou de la réalité des efforts réalisés par les personnels pour rationaliser la fabrication des cartes.

M. Daniel BURSAUX propose de recalculer ce chiffre qui englobe le glissement vieillesse - technicité (GVT) et ce que l'établissement a été amené à payer pour compenser la hausse de la CSG. Il estime que le chiffre de 3% ne doit pas être loin de la réalité. Il confirme que ce point financier sur le coût de fabrication de la carte fera l'objet d'une prochaine discussion en commission de la politique de tarification.

M. Pascal LEFEVRE trouve la proposition de la direction générale, dans ce projet de délibération, équilibrée, entre une hausse des tarifs mesurée et une baisse des volumes constatée et, de nature à ne pas casser la dynamique des ventes.

Mme Francine LEMONNIER, Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY votent contre.

M. Olivier DELBEKE s'abstient.

La délibération n°12 est adoptée à la majorité.

8. Point d'information sur le budget 2019

Départ de Mme Florence CROCHETON à 10h30.

M. Emmanuel ROUSSELOT revient sur le budget initial (BI) 2019 voté le 9 novembre 2018 avec un solde budgétaire en déficit de 2,1 M€. Au 31 mai 2019, l'exécution budgétaire est conforme à la prévision et les prévisions actualisées de dépenses et de recettes ne font pas apparaître de changements majeurs dans l'équilibre budgétaire par rapport au BI. Il n'y a donc pas justification à présenter un budget rectificatif (BR).

Au niveau des recettes, à la fin mai, l'encaissement correspond à 38,2% de la cible annuelle accusant un léger retard d'exécution au niveau des facturations mais sans éléments d'alerte quant à sa réalisation effective en 2019. Le chiffre d'affaires est exécuté à hauteur de 12,4 M€ (en retrait sur le marché grand public de 1 M€, en ligne sur le marché professionnel et en hausse de 1 M€ sur le marché défense-espace). Le niveau d'encaissement des grands projets (soit 11,1% de la cible) s'est expliqué par la reprise du chantier Géomaps et un retard de facturation sur le RPG.

Au niveau des dépenses, les dépenses de personnel sont exécutées à 41,1% avec un atterrissage prévu comme l'an passé à 8 ETPT sous le plafond. L'enveloppe de dépenses de fonctionnement devrait être consommée dans sa totalité au 31 décembre. Compte-tenu de la tension pesant sur cette enveloppe, il n'est pas exclu qu'à l'automne il soit demandé une augmentation de cette

enveloppe notamment suite au paiement de la condamnation rendue sur le contentieux avec la société AVINEON à hauteur de 371 000 €. Ce montant avait été provisionné dans les comptes mais non budgété en 2019. L'enveloppe des dépenses d'investissement est en ligne avec les prévisions.

A noter que la recette liée à la subvention du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) n'est pas encore comptabilisée car le contrat de transformation est en cours de finalisation.

En trésorerie, la situation reste tendue et l'IGN a été conduit à prévenir la tutelle d'un point bas de trésorerie vers le 8 juillet à 7,2 M€ pour lui demander de sécuriser le versement du troisième quart de SCSP à la date initialement prévue soit le 12 juillet 2019.

M. Pascal LEFEVRE se dit satisfait qu'il n'y ait pas de BR présenté. Il est parfaitement conscient des efforts que cela représente pour la direction générale et les salariés de l'établissement. Il souligne aussi que pour la deuxième année consécutive, l'IGN a bénéficié d'un taux de mise en réserve réduit et d'une absence de coup de rabet budgétaire en cours de gestion. Il prend note des bons signaux au niveau des recettes qui demandent à être confirmés mais il rappelle que, si le BI est tenu, il est néanmoins en déficit et qu'à ce titre le point d'alerte sur les dépenses de fonctionnement doit appeler la vigilance de l'IGN quant à la tenue de cette enveloppe.

Mme Francine LEMONNIER, pour la CFTD, s'inquiète de cet équilibre économique et des impacts que cela peut avoir sur la masse salariale si les objectifs ne sont pas atteints. De plus, il était prévu des travaux en 2020 sur les bâtiments K, L, P, elle se demande si ceux-ci pourront être tenus dans ce contexte budgétaire tendu.

M. Daniel BURSAUX rappelle que l'IGN est en relation avec la délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI) du ministère de la transition écologique et solidaire, pour la réalisation des travaux de réhabilitation extérieure de ces bâtiments. En l'état actuel des choses, rien ne laisse penser que la DAFI ne tiendrait pas ses engagements et l'IGN espère un lancement des travaux à l'été 2020. En ce qui concerne les travaux intérieurs, un travail de programmation est lancé et l'IGN souhaite entreprendre de nouvelles négociations avec le ministère pour voir dans quelle mesure les travaux intérieurs pourraient être pris en charge par la tutelle pour préserver les capacités d'investissement de l'institut sur son cœur de métier.

M. Thierry COURTINE confirme que les engagements pris sur l'extérieur des bâtiments seront tenus et qu'il suivra ce qu'il sera possible de faire pour les travaux intérieurs. Il en profite pour signaler que le versement de la SCSP début juillet fait l'objet d'un point de vigilance accru pour ne pas mettre l'IGN en difficulté.

M. Benjamin BRIANT, pour la CGT, partage l'inquiétude de la CFTD sur le financement et la réalisation de ces futurs travaux. Et ce, d'autant plus qu'ils impacteront directement le travail des agents déjà durement éprouvés par la dégradation des bâtiments et le chantier de la parcelle sud, surtout s'ils devaient se combiner à d'autres travaux immobiliers pour accueillir le futur office français pour la biodiversité (OFB). Sur les recettes, il exprime une inquiétude également sur la réalisation de celles-ci dans le contexte de la réorganisation. Sur les dépenses d'investissement, il regrette que les crédits soient consommés en grande partie par les surcoûts liés aux difficultés de bascule du Géoportail sur la plateforme Oshimae. Sur les dépenses de fonctionnement, il ne peut se satisfaire que celles-ci ne puissent être contenues que grâce à la baisse des effectifs.

9. Point d'information sur l'état d'avancement du COP 2019-2023

M. Claude PENICAND revient sur l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) qui doit couvrir la période 2019-2023 et être un outil d'orientation et d'impulsion stratégique partagé entre l'IGN et l'État. Un point d'avancement a été réalisé à la commission de la stratégie du 21 mai 2019. Les réunions thématiques prévues pour recueillir les attentes des principaux commanditaires ou partenaires de l'IGN ont eu lieu. Une quarantaine d'entités ont ainsi été interrogées. Le calendrier prévu initialement a un peu glissé pour s'adapter à la disponibilité des interlocuteurs. Bien qu'inégales selon les domaines, les contributions des participants à ces réunions ont été riches et fournissent les éléments nécessaires pour conforter la rédaction du COP. Lors de ces réunions, ont été présentés les axes stratégiques jugés unanimement pertinents à quelques ajustements près, détaillés dans la note de présentation, qui ne remettent pas en cause le sens des orientations approuvées lors du conseil d'administration du 15 mars 2019. L'objectif désormais est de sélectionner les éléments à retranscrire dans le COP.

Le deuxième comité de pilotage de l'élaboration du COP, réuni le 18 avril 2019, a fait un certain nombre de recommandations. Il faudrait faire ressortir l'objectif de mutualisation des solutions, favoriser les financements partagés et considérer la transformation du modèle économique de l'IGN comme un objectif en lui-même devant faire l'objet d'un pilotage et d'une surveillance.

Il a aussi été demandé de préciser dans le COP les missions qui devaient être essentiellement financées par la subvention pour charges de service public (SCSP). Ce point a fait l'objet de discussions en commission de la stratégie où il a été rappelé que la SCSP est une subvention d'équilibre qui n'a pas vocation à être affectée de façon particulière à certaines activités ni à financer l'intégralité des moyens qui pourraient être nécessaires pour ces activités.

Deux points ont fait l'objet d'échanges en commission de la stratégie : l'avenir de l'implication de l'IGN dans l'entretien et la diffusion de la Base adresse nationale (BAN) et l'évolution possible de l'hébergement du Géoportail sur Oshimae pour couvrir les besoins de la Géoplateforme. Des actions sont en cours ou prévues ainsi que des échanges avec la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC) pour permettre de clarifier les scénarios possibles.

Une trame détaillée du COP est en cours d'élaboration et sera mise à disposition des administrateurs et des services de l'IGN d'ici mi-juillet pour recueillir les commentaires et guider la rédaction complète du document.

M. Thierry COURTINE rappelle l'importance de cet exercice pour faire connaître le nouveau positionnement de l'IGN et porter l'ambition de l'établissement dans un contexte de réflexion très intense sur de nombreux sujets (BAN, PCRS, RPCU, mission cadastre). L'institut est dans un moment de transition très important et il peut compter sur l'accompagnement de la tutelle pour réussir cette transformation. Il précise que le rapport de la députée Valéria FAURE-MUNTIAN fait l'objet d'un suivi très attentif de la part du gouvernement et qu'une nouvelle réunion interministérielle devrait avoir lieu le 15 juillet 2019 à ce sujet.

Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY souhaite savoir si le COP sera bien prêt comme prévu à l'automne car elle le trouve bien moins abouti qu'espéré.

M. Claude PENICAND confirme qu'un document complet devrait être présenté au dernier CA de l'automne aux réflexions en cours près qui n'aurait pas abouties à des décisions comme pour la mission cadastre par exemple.

M. Matthieu LE MASSON estime que ce COP n'est pas très rassurant pour les personnels de l'IGN car il ne définit pas vraiment le travail que va concrètement faire l'IGN. Il est gêné par l'intervention du représentant du MTES qui n'y voit qu'un outil de communication.

La présidente trouve au contraire très positif l'appui apporté par la direction de tutelle de l'établissement.

10. Point d'information sur la migration du Géoportail sur la plateforme Oshimae

La présidente introduit le point en rappelant l'attention soutenue du conseil d'administration à cette migration compte-tenu de l'importance que revêt ce projet pour l'IGN et pour l'Etat.

Mme Blandine MARCHAND présente les étapes franchies dans cette migration depuis le dernier conseil d'administration. Comme prévu, l'infrastructure hébergée chez Atos WorldLine a été coupée le 17 mai 2019.

D'un point de vue technique, le site Geoportail fonctionne nominalement. Sur l'offre de services Oshimae, le MAA a planifié des actions majeures qui ont corrigé les ralentissements conduisant parfois à un arrêt des services. Du côté applicatif, des plans d'actions ont été mis en place pour établir une supervision applicative afin d'identifier les incidents au plus tôt et des cellules de crise ont été activées chez Thalès. L'IGN continue d'opérer un suivi resserré des deux « prestataires » (MAA et Thalès) avec, entre autres, la tenue de réunions managériales de niveau DG avec Thalès Services. Les équipes de Thalès travaillent aussi à la fiabilisation de l'application de chargement et de préparation des données et il a été possible de bénéficier d'une augmentation payante de la bande passante octroyée sur le réseau interministériel de l'État (RIE) pour le Geoportail. En parallèle, il est prévu de monter une liaison Internet qui arriverait directement sur Oshimae sans emprunter le tronçon RIE.

L'IGN envisage de faire réaliser un audit externe, à la fois technique et organisationnel, du système Géoportail. Les objectifs de cet audit seront principalement d'analyser les éventuelles causes structurelles des difficultés rencontrées mais aussi d'apprécier la cohérence globale du système, ses capacités d'exploitation dans son ensemble et, plus globalement, l'adéquation de l'hébergement avec le projet de Géoplateforme.

Il est rappelé qu'un certain nombre d'actions ont été reportées après la bascule sur Oshimae comme la finalisation des services de sécurité des systèmes d'information et l'optimisation du dimensionnement de l'infrastructure.

Des discussions ont également été entamées avec Thalès Service afin d'identifier les évolutions nécessaires de l'infrastructure applicative du Géoportail pour développer *in fine* les services attendus de la Géoplateforme.

Sur un plan budgétaire, le marché d'infogérance et d'hébergement avec Atos WorldLine a pris fin le 17 mai 2019. Au bilan, les coûts liés à ce marché s'élèvent à 3,703 M€ un peu en deçà du montant maximum du marché voté au conseil d'administration du 29 juin 2018 à 3,73 M€. Les délais de migration ont également conduit à passer deux avenants avec Thalès, l'un sans impact financier, l'autre pour un montant de 454 k€. Enfin, l'IGN a également passé à Thalès une commande complémentaire de mise en place d'un outil de répartition des charges (LoadBalancing) pour un montant de 119 k€ plus de 44 k€ par an de coûts d'infogérance récurrents. Et une nouvelle convention liant l'IGN et Oshimae est en cours de rédaction pour, entre autres, évaluer le coût des services non prévus dans la convention initiale.

Au bilan, il était prévu un coût prévisionnel de sous-traitance pour la migration du Géoportail de 2,33 M€ et le coût constaté à date s'élève à 3,17 M€ soit un écart de 0,84 M€. Cet écart s'explique par trois facteurs : la souscription d'un accompagnement à maîtrise d'ouvrage les premiers mois de la migration, la location de matériels et l'avenant Thalès cité précédemment. A ces écarts, s'ajoutent les temps passés par les équipes techniques de l'IGN dans le suivi de la migration.

M. François MOREAU précise que le projet de migration sur Oshimae associe également le MTES. Il souhaite revenir sur les problèmes rencontrés qui, s'ils ont été nombreux, ne peuvent pas pour autant être qualifiés d'anormaux dans le cadre d'une mise en place d'une nouvelle infrastructure d'hébergement. D'autre part, il pointe un certain manque de coordination entre les apports de chacune des parties qui a provoqué des difficultés dans la résolution des problèmes. Il trouve l'idée de réalisation d'un large audit du fonctionnement global du projet de bonne politique. Il pense que cet audit éclairera les réflexions sur la capacité de l'infrastructure à répondre aux besoins de la géoplateforme et si tel n'était pas le cas, à en tirer les conclusions. Enfin, sur la question du coût de l'hébergement d'Oshimae, il réserve la position du MAA sur l'estimation affichée dans les documents car il s'avère que l'applicatif de Thalès est bien plus consommateur de ressources que ce qui était initialement prévu.

M. Thierry COURTINE souligne l'importance de ce projet car ce portage du Géoportail dans Ohimae a été le fer de lance dans l'administration de l'utilisation d'un cloud d'Etat. A ce titre, il a été identifié comme l'un des 50 projets phares suivis par la DINSIC dans une perspective d'évolution du numérique de l'Etat. Les bascules de ce type sont toujours un peu plus compliquées qu'imaginées et il faut être vigilant quant aux services rendus aux clients. L'audit à venir va donc permettre de tirer bénéfice de l'expérience passée pour enrichir l'Etat de sa propre pratique dans l'utilisation des clouds et également de se projeter dans le dispositif à mettre en place pour la géoplateforme.

Mme Anne SAMICA est surprise que l'on parle de l'incident au passé car tout ne semble pas encore optimal. Elle regrette de voir l'image de marque de l'IGN entachée par ces dysfonctionnements et les retours des utilisateurs assez critiques. De surcroît, les personnels IGN travaillant sur le Géoportail ont été largement éprouvés par les derniers mois d'activités.

Mme Blandine MARCHAND en est consciente et demande à ce que lui soient remontés tous les dysfonctionnements constatés. Elle soutient ses équipes, estime avoir passé le cap le plus difficile et reste confiante dans l'avenir.

M. Jean-François DALBIN souhaite rassurer les représentants du personnel car en tant qu'utilisateur du Géoportail, avec le portail Géofoncier, il conserve sa confiance dans l'IGN et la qualité de ses données.

La présidente est parfaitement consciente de tous les événements évoqués ci-dessus mais elle voit dans l'identification des causes et la résolution des problèmes un motif de satisfaction et de confiance dans les équipes chargées de ce projet.

11. Bilan de l'activité achats de 2018 et plan d'actions des achats de 2019

Départ de Sophie MOURLON à 11h30.

M. Emmanuel ROUSSELOT présente le bilan des achats 2018 et le plan d'actions des achats 2019. Le nombre de marchés notifiés au global est en diminution d'un peu plus de 10%. Cette tendance n'est



pas une surprise avec les efforts constants de mutualisation, de recours à des groupements de commandes ou d'achat via l'UGAP réalisés par l'établissement. Le poste le plus fortement en baisse est celui des marchés subséquents notamment ceux concernant le matériel informatique, l'infrastructure Géoportail, le matériel topographique ou forestier et la formation. Trois procédures concurrentielles avec négociation ont été traitées en 2018 : la refonte de la chaîne RPCU V2, le développement d'outils pédagogiques innovants et le développement/maintenance d'une application mobile IGN Rando. Les autorisations d'engagement en 2018 se sont élevées à 34 401 274 € et le montant des commandes réceptionnées à 22 794 505 €. Les gains d'achats, quant à eux, se sont montés à 522 351 € pour 8 411 026 € de dépenses en 2018 soit 6,21%. Ceux-ci ne représentent pas une économie budgétaire en tant que telle mais rend compte de l'écart entre l'offre retenue et la moyenne des offres reçues. La mutualisation, si elle peut apparaître comme source de gain, n'est pas toujours simple à mettre en place et l'économie réalisée ne compense pas toujours les surcoûts de la procédure. D'un point de vue plus qualitatif, la part des petites et moyennes entreprises (PME) s'élève à 41,95 % du montant total des nouveaux marchés et celle des entreprises de taille intermédiaire (ETI) de 25,69 %. Il est à noter que l'IGN n'a pas encore trouvé de bon indicateur pour définir les achats dit d'innovation. Quant aux critères environnementaux et sociétaux, 5 marchés comportaient des clauses sociales, 12 sur les dispositions environnementales. Enfin, l'IGN poursuit la dématérialisation des procédures avec la mise en place de la généralisation des signatures électroniques au sein de l'établissement, des contrôles, des actes d'exécution et de l'archivage en lien avec le contrôle budgétaire et l'agence comptable. L'institut souhaite également renforcer le contrôle de gestion des achats pour améliorer le suivi et la restitution des différents marchés.

M. Patrick SOULÉ souhaite connaître la part des marchés qui passent au CA, en montant et en nombre, pour s'assurer de la pertinence des seuils utilisés.

M. Emmanuel ROUSSELOT ne peut apporter la réponse en séance mais communiquera celle-ci dès qu'il en aura connaissance.

M. Benjamin BRIANT indique que la CGT est toujours très sensible aux clauses sociétales et environnementales et il souhaite avoir communication de toutes celles portées dans les marchés passés par l'IGN.

M. Daniel BURSAUX fait remarquer que celles-ci peuvent varier beaucoup d'un marché à l'autre en fonction de l'objet du marché.

M. Benjamin BRIANT l'entend c'est pourquoi il souhaite ouvrir une réflexion sur les grands principes à faire apparaître de manière systématique dans les marchés de l'IGN.

La présidente confirme que cela rejoint les dispositifs gouvernementaux de prise en compte systématique de ces critères dans les marchés de l'Etat et l'IGN va donc avancer dans ce sens.

12. Points divers

M. Daniel BURSAUX souhaite communiquer au conseil d'administration une information concernant la base aérienne de l'IGN. L'institut dispose d'une flotte de 4 avions entretenus par des agents de l'IGN. Ces avions volent et sont entretenus sous la responsabilité du directeur général de l'établissement. A la suite d'un léger dysfonctionnement, il a fait réaliser un audit en début d'année. Celui-ci a relevé un certain nombre d'écarts avec les bonnes pratiques et souligné que la maintenance était effectuée sans référence à des procédures liées à un agrément précis. Il a donc

demandé à direction générale de l'aviation civile (DGAC) à quel agrément devait être soumis les avions de l'IGN. Il lui a été indiqué que ses avions appartenaient à la catégorie complexe et devaient donc relever de l'agrément correspondant dénommé PART 145. Il a également demandé un deuxième passage de l'auditeur. Il a eu lieu le 26 juin 2019 et semble avoir relevé une nette amélioration de la situation. Il attend toutefois le rapport écrit. L'objectif est maintenant d'obtenir l'agrément PART 145 si possible avant la fin de l'année. Au prix du recrutement d'un chef d'atelier, de l'écriture de procédures et d'actions de formation, il a bon espoir que ce soit possible sans être obligé de passer par un prestataire extérieur.

La présidente confirme qu'il est nécessaire d'obtenir cet agrément et ne doute pas que, sous le contrôle de la DGAC, l'IGN parvienne à remplir toutes les conditions techniques, de formation et d'organisation exigées pour permettre le vol des avions de l'établissement. Elle propose ensuite de passer à un point d'information, demandé par la CGT, sur le projet de la future université Gustave Eiffel (UGE) en regrettant l'absence des représentants du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) à cette séance du conseil d'administration.

M. Daniel BURSAUX expose alors que la politique française d'enseignement supérieur vise à regrouper, autant que possible, les opérateurs d'enseignement et de recherche sur des pôles d'excellence thématique pour peser à un niveau international et pour répondre aux défis économiques et sociaux. Des appels à projets ont eu lieu et, dans ce cadre, la très grande majorité des acteurs du campus Paris-Descartes a souhaité se rapprocher et unir leur force pour créer un nouveau pôle universitaire, l'UGE, sous tutelles principales du MESRI et du MTES, qui permettra de répondre aux grandes questions des enjeux du MTES en matière de villes et de territoires durables de demain. L'IGN a considéré que l'ENSG ne pouvait pas se tenir à l'écart de ce mouvement compte-tenu de son domaine d'intervention et de son territoire géographique. Une ordonnance de décembre 2018 a posé les bases pour permettre des regroupements entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et l'établissement travaille à la façon dont l'ENSG peut être associé à cette université pour en tirer des bénéfices en matière d'enseignement et de recherche. L'ENSG restera un service de l'IGN. Lorsque le dossier sera suffisamment avancé, celui-ci sera présenté au comité technique de l'établissement et au conseil d'administration pour approbation des statuts de la future UGE. Une présentation au personnel de l'ENSG est aussi prévue au cours de la première quinzaine de juillet. Ces travaux se déroulent sous le suivi attentif du MTES qui est aussi concerné par l'intégration complète de l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) dans l'UGE.

M. Benjamin BRIANT prend la parole, au nom de la CGT, pour une déclaration (cf annexe 2).

La présidente rappelle que ce projet va passer par une phase d'expérimentation car l'appellation Université va rassembler des organismes très différents juridiquement qui vont garder leur propre forme juridique avec une particularité pour l'ENSG qui n'a pas de personnalité morale.

M. Thierry COURTINE confirme que c'est un projet original car c'est la première fois que l'on crée une université en juxtaposant des structures aussi diverses. Il est normal que cela suscite de l'inquiétude c'est pourquoi il faut être particulièrement vigilant. Deux composantes importantes vont fusionner, l'IFSTTAR et l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée (UPEM) pour fonder l'UGE et ils vont pouvoir bénéficier du nom prestigieux d'Eiffel très porteur à l'étranger. Et même si le processus semble s'accélérer, il faut garder à l'esprit que cette initiative remonte au projet i-site du programme d'investissement d'avenir de 2013 et que l'expérimentation durera 10 ans. L'objectif étant de donner plus de rayonnement et de moyens à la recherche et à la formation.

M. Daniel BURSAUX précise que pour la recherche, un seul laboratoire IGN sera concerné par ce projet.

M. Benjamin BRIANT s'interroge sur la partie budgétaire du projet.

M. Daniel BURSAUX indique que ce sera toujours le directeur général de l'IGN qui fixera le budget de l'ENSG dans le cadre du budget voté par le conseil d'administration. Cependant, un des objectifs est que l'ENSG puisse aussi bénéficier du financement de certaines prestations de la part de la future université.

M. Benjamin BRIANT remercie pour les éléments de réponses reçues aux questions posées mais regrette que peu d'informations aient été données aux personnels de l'ENSG et que de nombreuses versions de projet de statut et de décret aient circulé de façon erratique et désordonnée entre les différents organismes. Ceci étant, la CGT s'inscrit dans un rapprochement de l'ENSG avec l'UGE.

Avant que **la présidente** ne close la séance, **M. Daniel BURSAUX** propose qu'un conseil d'administration extraordinaire soit organisé avant celui du 8 novembre 2019 pour discuter du COP, s'il est suffisamment avancé, et du projet de création de l'UGE. Une date fin septembre début octobre sera recherchée.

Clôture de la séance du conseil d'administration à 12h

ANNEXE 1

Déclaration des élus CGT au CA

An 1 du rapport sur les données géographiques souveraines. Et depuis...

6 mois après l'instant T à partir duquel la nouvelle organisation devait être en phase nominale selon la DG, l'avenir de l'IGN ne s'éclaircit pas.

Au 1er janvier 2019, la direction générale de l'IGN a inauguré une nouvelle organisation censée épouser la nouvelle orientation politique issue du rapport de la parlementaire Faure-Muntian. En cette fin juin, on peut en juger l'efficacité : outre un malaise généralisé parmi les agents, direction par direction, le constat est cruel.

DOT :

Le RPG est en suspend (ça devrait repartir cet été !?), la RPCU à l'arrêt, la BAN plongée dans l'incertitude, l'impression des cartes remise en question, la Majec et la Carte de base en difficulté par restriction budgétaire du terrain, la campagne de PVA semble ne plus revêtir d'importance, vu ce qui a été volé depuis le début de l'année... Nous n'oublions pas que dans le cadre du nouveau projet d'établissement, c'est à la DOT de porter le plus de réduction de postes. Et que la sous-traitance doit devenir le cadre de production « nominal » dans un avenir pas si lointain.

DP :

Le sujet a déjà fait couler de l'encre mais en cette fin juin, le constat s'impose et la Direction ne peut échapper à cette réalité qu'elle a provoquée ! Les agents de la DP, comme ceux des autres directions, ne peuvent que contempler le spectacle de la paralysie, de la gabegie, des blocages. Dans ce cadre organisationnel tendu pour les agents, on serait amené à croire que les recettes vont être à la ramasse. La présentation du point sur le budget nous informe que non, avec 1 M€ de recettes supplémentaires sur la partie « commerciale historique » par rapport à la même période l'année dernière. On ne comprend pas bien (les voies du marché sont impénétrables pour nous) et on s'interroge sur la fiabilité de ces perspectives vu que les outils ne sont pas en place...

DSTI :

Alors que le gouvernement proclame partout sa volonté d'un État plate-forme, d'un État numérique, que constate-t-on avec le Géoportail ? Un cafouillage généralisé dont la première victime est l'IGN et ses agents ! Le Géoportail ne répond plus car il n'est pas encore opérationnel. Est-ce que tous les grands noms de l'économie actuels (d'Amazon à Ventes Privées) pourraient se passer d'une infrastructure numérique ? Est-ce qu'ils ne changent pas eux aussi de serveurs, une fois de temps en temps ? La réalité est la suivante : La DINSIC a tordu le bras de l'IGN pour que le Géoportail migre sur OSHIMAE et a fait de même avec le ministère de l'Agriculture pour qu'il l'accueille. Sans savoir si l'agriculture disposait 1. des moyens humains, 2. des compétences pour mener à bien l'opération. Maintenant on sait que non. A force de sous-traiter et de baisser partout et tout le temps les budgets, on ne sait plus faire, on devient dépendant, on ne maîtrise plus rien !

DRH :

Cette direction, soumise depuis longtemps à un régime lui ayant permis d'acquérir le titre de « low cost » (la structure hein, pas les agents), est en apnée sur tous les sujets.

ENSG :

Toutes les inquiétudes sur le rapprochement avec l'UGE (Université Gustave Eiffel) sont permises vu les manières occultes (circulation de projet douteux de décret et de convention d'association) de procéder du ministère MTES et MRES.

Le rapport de la parlementaire devait donner des marges de manœuvres. Où en est-on ?

1. Données souveraines : Que fait et va faire l'IGN ? (et qui paye?)

On nous assurait que cette donnée permettrait l'exercice des politiques publiques, pour autant cela ne donne pas le cadre précis, dans son contenu, ce qui composerait aujourd'hui le RGE.

Les tutelles restent désespérément muettes sur ce qui doit entrer dans la mission de service public, n'exprimant aucun avis affirmé. La vision que la députée Faure-Muntian a fait miroiter, bute aujourd'hui sur le mur de l'austérité budgétaire et le raz de marée AP 2022. Il faut supprimer de l'emploi statutaire, précariser, externaliser, offrir en cadeau au secteur privé.

2. Le rôle donnée par l'État à l'IGN dans le cadre de cette donnée

Exemple de la BAN : La DINSIC vient d'annoncer sa volonté de faire une «BAN» concurrente. On marche sur la tête. La bonne dépense de l'argent public, on en parle ?! Oui, mais jamais dans le sens d'une réflexion cohérente. Autre sujet évident de doublon public, c'est la diffusion des données sur le Géoportail et le site data.gouv.

Le politique n'a pas donné à l'IGN le rôle d'acteur central de l'information géo, telle que l'a écrit la députée. La position de l'IGN n'est donc pas assurée, et encore moins avec AP2022.

3. Le modèle économique en question

Le nouveau modèle économique est basé sur la récupération de conventions venant compenser la baisse de subvention pour charge de service public. Dans le cadre austéritaire global voulu par le gouvernement, ça n'a pas de sens, sauf à mettre en difficulté l'IGN.

Les finances de l'IGN ne lui permettront pas de se confronter à des acteurs du type Google sur les grands projets qui «rapportent » et par conséquent, l'IGN est voué soit à ramasser les miettes, soit les projets bancaux.

N'oublions pas, et c'est d'ailleurs écrit tel que dans le projet d'établissement, si les contrats ne sont pas présents, alors pour compenser, il faudra réduire le schéma d'emploi de l'établissement. La menace des suppressions d'emplois plane clairement sur la tête de tous les agents, quel que soit leur statut !

Conclusion

L'IGN va mal. Lors de la présentation du dossier du conseil d'administration, la direction générale a taclé notre position en disant qu'elle était source de dangerosité pour l'IGN, que nous porterions par nos propos la démobilisation des agents. Forme de prophétie auto réalisatrice, la dénonciation du cadre de cette réorganisation pourrait avoir comme conséquence le fait qu'elle ne fonctionne pas à terme.

En matière d'inversion des rôles, ça mérite une médaille. Cette réorganisation ne fonctionne pas n'ont pas parce que la CGT s'y oppose, elle ne fonctionne pas parce que la réorganisation a détruit l'existant tandis que l'absence de décision politique (on nous parle d'une RIM durant l'été ...), ne comble rien du tout, côté recettes et activités.

Hormis l'austérité budgétaire et le démantèlement de la Fonction Publique, rien ne semble émerger du côté politique. Du vent libéral ... nuisible pour les missions comme pour les personnels !

ANNEXE 2

Déclaration des élus CGT au CA

Projet d'intégration de l'ENSG à la future université Gustave Eiffel (UGE)

Madame la Présidente,

Les élus CGT de l'IGN au conseil d'administration sollicitent votre attention concernant la situation de l'ENSG dans le cadre de la constitution de la future université Gustave Eiffel (UGE).

Nous référant au projet d'établissement dans lequel nous pouvions alors lire la volonté de la direction générale de l'IGN de faire que « L'ENSG (devienne) une composante de la future université résultant de la fusion d'une majorité des partenaires, et (ayant) vocation à être sous la double appartenance de l'IGN et de la nouvelle université », nous ne pouvons que nous interroger sur l'avenir de l'ENSG au sein de l'IGN.

En effet, la mise en œuvre de cette entité étant programmée pour le 1er janvier 2020, et ce alors que des projets de décret et de convention entre IGN et UGE sont évoqués, nos inquiétudes se fondent sur le manque d'information concrète pour les personnels de l'ENSG et de l'IGN sur l'avancement de ce projet.

Ainsi nous demandons que soit intégrée au prochain conseil d'administration une présentation permettant de répondre précisément aux questions suivantes :

1. Comment va se traduire, sur le plan réglementaire, et dans le quotidien des agents, cette notion de « double appartenance » de l'ENSG à l'IGN et l'UGE ?
2. Que fait le MTES pour défendre les intérêts de l'IGN/ENSG face au MESR ?
3. Quelles sont les garanties à moyen terme du maintien de l'ENSG au sein de l'IGN ?
4. Un tel projet qui relève de la stratégie de l'IGN ne doit-il pas être discuté en CT ?
5. N'y a-t'il pas un risque de dilution des activités de recherche indispensables à l'IGN ?
6. Quels sont les éléments de négociation sur lesquels l'IGN argumente ?
7. Quels sont les impacts financiers et de gouvernance pour l'ENSG et ses personnels ?
8. Quelles sont les raisons de la précipitation dans la préparation du projet de décret de l'UGE, sans qu'à ce stade les documents aient été diffusés, et alors que la discussion n'a pas eu lieu avec les représentants du personnel, au sein de l'ENSG, ou au CT et au CA de l'IGN ?

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-15

**Nomination d'un membre du conseil d'administration
pour siéger au sein de la commission de la stratégie**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),
réuni le 11 octobre 2019,

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 mai 2012 approuvant son règlement intérieur,

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 mai 2012 portant création de la commission de la
stratégie,

Vu la délibération n°2017-05 du 24 février 2017 portant modification de la composition de la
commission de la stratégie par l'ajout d'un membre du conseil d'administration représentant l'Etat et
de son suppléant,

DELIBERE :

Article 1 : M. Bruno Chable, représentant titulaire de l'Etat, est nommé membre titulaire pour siéger
au sein de la commission de la stratégie.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-16

**Nomination d'un membre du conseil d'administration
pour siéger au sein de la commission des marchés**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), réuni le 11 octobre 2019,

Vu l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 16 novembre 2012 et du 8 juillet 2016 (2016-17) relatives aux conditions d'attribution des marchés conclus par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

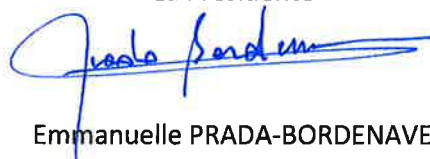
Vu la délibération du conseil d'administration du 28 juin 2019 portant modification de la représentation du conseil d'administration dans la commission des marchés par la création d'une fonction de suppléant,

DELIBERE :

Article 1 : M. Patrick Soulé, représentant titulaire de l'Etat, est nommé membre titulaire pour siéger au sein de la commission des marchés.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-17

Approbation des statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : « Université Gustave Eiffel »

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), réuni le 11 octobre 2019,

Vu la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance et notamment son article 52,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu l'avis rendu par le Comité technique de l'IGN le 20 septembre 2019 portant sur le projet de statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : « Université Gustave Eiffel » et sur le projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts,

DELIBERE :

Pour : 16

Abstention : 3

Contre : 3

Article 1 : Les statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : « Université Gustave Eiffel » sont approuvés.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'IGN.

La Présidente


Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-18

Avis sur le projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), réuni le 11 octobre 2019,

Vu la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance et notamment son article 52,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu l'avis rendu par le Comité technique de l'IGN le 20 septembre 2019 portant sur le projet de statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : « Université Gustave Eiffel » et sur le projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts,

DELIBERE :

Pour : 16

Abstention : 3

Contre : 3

Article 1 : Le conseil d'administration émet un avis favorable sur le projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'IGN.

La Présidente


Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-19

Délibération d'inutilité de parcelles de terrain sur la commune de Soueix-Rogalle (Ariège) en vue de sa remise à l'administration des domaines

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), réuni le 11 octobre 2019,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

DELIBERE :

Article 1 : Déclare inutile à la mission de service public de l'Institut national de l'information géographique et forestière, la parcelle de terrain référencée par le cadastre sous le numéro B566 située au lieu-dit Soueix et campagne, sur la commune de Soueix-Rogalle (09140) dans le département de l'Ariège.

Article 2 : Autorise le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière à remettre gratuitement à l'Etat ce bien immobilier.

Article 3 : Confie au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-20

Délibération d'inutilité de parcelles de terrain sur la commune de Champdray (Vosges) en vue de sa rétrocession à la commune

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), réuni le 11 octobre 2019,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

DELIBERE :

Article 1 : Déclare inutile à la mission de service public de l'Institut national de l'information géographique et forestière le signal géodésique située sur le Spiémont dans la commune de Champdray (88640) dans le département des Vosges, ainsi que la surface de 50 m² sur laquelle il a été construit.

Article 2 : Autorise le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière à rétrocéder à la commune de Champdray dans le département des Vosges, la propriété de la surface de cinquante mètres carrés qu'elle avait cédée en 1906 au Service géographique de l'Armée en 1906 sur sa parcelle A1 (devenue A2898) pour l'édification d'un signal géodésique.

Article 3 : Confie au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente


Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

N ° 2019-21

Délibération d'inutilité de parcelles de terrain sur la commune de Tréfols (Marne) en vue de sa rétrocession à la commune

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), réuni le 11 octobre 2019,

Vu le décret n ° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

DELIBERE :

Article 1 : Déclare inutile à la mission de service public de l'Institut national de l'information géographique et forestière la parcelle de terrain référencée par le cadastre sous le numéro ZD5 située au lieu-dit Champ-Gillard, sur la commune de Tréfols (51210) dans le département de la Marne ainsi que la tour géodésique construite sur la parcelle;

Article 2 : Autorise le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière à rétrocéder à la commune de Tréfols dans le département de la Marne, la propriété de la surface de dix mètres carrés correspondant à une cheminée géodésique.

Article 3 : Confie au directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE